



## Après un Divorce a l'amiable

Par **did2**, le **22/11/2013** à **11:44**

Bonjour,

Hier j'ai beaucoup dialogué avec Laure, vos réponses me rassure un peu, je voulais passer a un autre sujet qui m'inquiète beaucoup et pour lequel j'ai entrepris un procès contre mon ex-mari, je vais tenter de vous expliquer le plus clairement possible ce qu'il en est.

Suite a notre divorce( a l'amiable) mon ex-mari s'est remarié quelques mois après, a ce moment-la mes enfants se sont posés des questions concernant des dépenses assez importantes, (il avait fait évaluer notre bien sans que je sois au courant) et nous avons fait le partage de ce soi-disant me revenais( devant un notaire) nous nous sommes rendus compte mes enfants et moi-même qu'il y avait dissimulation de biens.

Il y a 10 ans que le divorce a été prononcé, puis-je espéré que mon procès peu aboutir , mon avocat prétend qu'il y a toujours quelques choses a faire et que j'ai quelques de gagner mon procès.

Merci de me donner votre avis et me dire si le tribunal va tenir compte du fait qu'il est eut dissimulation, pour ma part je pense que c'est une faute grave.

cdt